

Activités aquatiques 2024 / 2025 Fiche d'inscription

À remplir par le personnel d'accueil au moment de la validation de l'inscription :

ACTIVITÉ :

JOUR :

CRÉNEAU :

PÉRIODE pour l'aquagym 3^e âge :

Choix de l'activité

- Aquaforme
- Aquatraining
- Aquabike
- Aquaphobie
- Aquagym
- Aquagym 3^e âge
- Nat'forme

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance :

Sexe : féminin masculin

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Adresse mail :

Règlement annexe des activités aquatiques

Types d'activités proposées :

- L'aquagym et l'aquagym 3^e âge se déroulent dans le bassin d'apprentissage. Durée : 60 min (55 min d'activité, 5 min d'étirement).
- La nat'forme se déroule dans le bassin sportif. Cette activité est accessible uniquement aux personnes sachant nager 50 mètres et plus dans le bassin sportif. Durée : 60 min (55 min d'activité, 5 min d'étirement).
- L'aquaforme, l'aquabike et l'aquatraining se déroulent dans le bassin de l'Espace Forme. Durée : 60 min (40 min d'activité, 10 min comprenant étirements et retour au calme encadré et 10 min de prise en charge et de clôture).
- L'aquaphobie se déroule dans le bassin de l'Espace Forme. Durée : 45 min.

Conditions de pratique :

- L'inscription est ouverte aux personnes âgées de plus de 18 ans.
- L'inscription se fait par période, à l'année, ou à la séance (aquabike et aquatraining le samedi).
- La participation financière forfaitaire, votée en délibération par l'Agglomération, ouvre droit uniquement à un seul créneau horaire déterminé à l'inscription de l'activité.
- Seules les personnes à jour de cotisation et munies de leur carte « activité adulte » auront accès aux tripodes aux heures prévues.
- Un certificat médical de non-contre-indication à l'activité de moins de 3 mois est obligatoire à l'inscription ou pour l'année en cours.
- L'accès aux vestiaires est soumis à l'autorisation du personnel d'accueil.
- L'accès aux bassins se fait après confirmation des maîtres-nageurs-sauveteurs (MNS).
- Aucun changement de groupe n'est possible en cours de période.
- Pas de séances les jours fériés, lors des vacances scolaires et des vidanges.
- En cas d'incident technique, d'absence d'un MNS et lors des manifestations sportives exceptionnelles, les séances sont annulées.
- En cas d'annulation, une solution de report vous sera proposée en fonction des disponibilités.
- En cas d'annulation de séance pour raison technique, une solution compensatrice sera proposée (bon pour un accès forme ou entrée piscine).
- L'annulation d'une séance n'ouvre droit à aucune mesure compensatoire financière.
- Sur demande de l'usager, en cas d'absence d'encadrement ou de fermeture technique sur au moins 3 séances, si les activités n'ont pas pu être rattrapées, un remboursement pourra être réalisé au prorata des séances non effectuées.
- L'inscription aux activités ne permet pas d'accéder aux bassins après la séance.
- Pour votre confort et votre sécurité, vous êtes invité à prendre connaissance du règlement intérieur de l'établissement ainsi que du Plan d'Organisation des Secours et de Surveillance.

Nom et prénom :

accepte le règlement annexe ci-dessus, certifie être couvert(e) par une assurance responsabilité civile et autorise l'équipe d'encadrement à me faire transporter dans l'établissement hospitalier le plus proche en cas d'accident.

à : **le :**

**Signature avec la mention
« Lu et approuvé »**